

Mémorandum sur la Situation des Réfugiés Rwandais en RDC et les FDLR, à l'Attention du Conseil de Sécurité de l'ONU, de l'Union Européenne, du Comité Exécutif du HCR, de l'Union Africaine et de la SADC

Le présent mémorandum constitue une réaction conjointe de la Société Civile et des organisations politiques rwandaise de la diaspora (RSCPO) suite aux récents communiqués et déclarations des principaux acteurs impliqués dans la recherche des voies et moyens pour assurer le retour rapide d'une paix durable dans la région des Grands Lacs en général, et en particulier en RDC et au Rwanda.

1. Déclarations et Communiqués de Référence

Parmi les déclarations et Communiqués qui ont retenu la plus grande attention des signataires, il y a entre-autres:

- 1- La déclaration de l'envoyé spécial des Etats-Unis pour la région des Grands Lacs, Mr Russ Feingold qui a affirmé le 5 août 2014 lors du Sommet USA-Afrique qu'il n'y a aucune justification que les FDLR sollicitent des négociations politiques; que le groupe doit être démobilisé au plus tard à la fin de l'année; et que pour les FDLR, l'option militaire doit non seulement être envisagée, mais qu'elle doit être prête à être lancée.¹
- 2- La déclaration de Mr Martin Kobler, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RDC et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) qui, dans une interview diffusée sur les antennes de Radio France Internationale – RFI le 17 Août 2014, disait que «*Contre les troupes de FDLR qui ont annoncé la reddition volontaire, si on n'a pas de reddition volontaire à la fin de cette année, l'option militaire est sur la table. Tout le monde le dit, les chefs d'Etat le disent, le SADC le dit. Et pour ceux qui ont déjà annoncé qu'ils ne vont pas rejoindre le processus de reddition volontaire, on a déjà l'autorisation de planifier, d'opérationnaliser les actions militaires, maintenant*». Et d'ajouter: «*Une chose qui est très importante: tous ceux qui veulent rentrer au Rwanda - ce sont des citoyens rwandais, des Rwandaises -, ils peuvent rentrer au Rwanda. J'encourage et je demande aux ex-combattants FDLR de saisir cette occasion, de rentrer au Rwanda avec leur famille pour une vie paisible.*»²
- 3- Le communiqué sanctionnant les travaux du 34^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC tenu les 17 et 18 Août 2014 à Victoria Falls, Zimbabwe stipule au Point 12, alinéa

¹ RDC : les FDRL doivent être démobilisées « d'ici la fin de l'année », exigent les Etats-Unis. Août 5, 2014, <http://radiookapi.net/actualite/2014/08/05/rdc-les-fdrl-doivent-etre-demobilises-dici-la-fin-de-lannee-exigent-les-etats-unis/>
<http://7sur7.cd/index.php/8-infos/8319-feingold-tres-ferme-sur-la-fin-du-mandat-de-kabila>

² **Martin Kobler aux FDLR:** «Rentrez au Rwanda vivre paisiblement». Diffusé le dimanche 17 août 2014
<http://www.rfi.fr/emission/20140817-rdc-martin-kobler-desarmement-fdlr-option-militaire-cirgl-option-militaire/>

(ii) que «*En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le Sommet a entériné la décision prise par la dernière réunion ministérielle conjointe SADC/CIRGL qui prévoit que la reddition et le désarmement volontaires des FDLR devront être effectués dans un délai de six mois. Il a également appelé les Nations Unies, en coopération avec l'Union africaine, à apporter son concours en rapatriant les éléments des FDLR qui se sont rendus et ont déposé les armes volontairement, et en les accueillant temporairement dans des pays tiers en dehors de la région des Grands lacs. Ce processus pourrait être conduit dans un délai de six mois comme convenu entre la SADC et la CIRGL*». ³

- 4- La déclaration du Conseil de Sécurité de l'ONU datée du 26 Août 2014 dans laquelle «*Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur soutien à la neutralisation rapide des FDLR qui est une priorité pour apporter la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs* » et ont encouragé le gouvernement de la RDC, en coordination avec la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) «*à poursuivre activement les opérations militaires contre les dirigeants et les membres des FDLR qui ne participent pas au processus de démobilisation et qui continuent à commettre des violations des droits de l'homme*».

A cela, il convient d'ajouter la déclaration de Mme Berthe Zinga, Coordinatrice de la Commission Nationale pour les réfugiés sur les antennes de RFI le 20 Août 2014⁴ où le monde apprend que pour la première fois, les réfugiés rwandais en RDC ont été identifiés et enregistrés.⁵ En effet, alors que jusqu'à présent le HCR estimait que le nombre de réfugiés rwandais dans le monde était de 100.000 personnes, ils sont déjà presque 245.000, rien qu'en RDC, à s'être présentés pour se faire enregistrer. C'est le chiffre auquel est parvenue la Commission nationale congolaise des réfugiés qui, avec le soutien du HCR, a réalisé ce recensement.

D'ores et déjà les signataires de ce mémorandum tiennent à exprimer leur profonde gratitude à tous les Etats et Peuples qui hébergent et assurent la protection des réfugiés rwandais en général et spécialement les Etats membres de la SADC ainsi que leurs peuples respectifs pour l'accueil et l'hospitalité qu'ils ont réservés et continuent à offrir aux réfugiés rwandais depuis deux décennies. A cet égard, un point d'honneur revient aux populations de la RDC qui, en dépit des problèmes multiformes exportés sur leur territoire à partir du Rwanda depuis 1994, ont jusqu'à ce jour manifesté un sens supérieur d'humanisme et de solidarité agissante vis-à-vis des réfugiés rwandais après avoir été abandonnés par la communauté internationale.

2. Obstacles au retour volontaire des réfugiés rwandais

³ Les FDLR indexés encore au Sommet de Kinshasa (19/08/2014) de la SADC qui appelle pour leur rapatriement à leur localisation temporaire hors des pays des Grands Lacs !

<http://www.digitalcongo.net/article/101957>

⁴ Berthe Zinga, coordinatrice de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR): Rwanda RDC Réfugiés: RDC: 245 000 réfugiés rwandais recensés. Aout 20, 2014.

<http://www.rfi.fr/afrique/20140820-rdc-refugiés-rwandais-recenses-nord-kivu/>

Lors de la Conférence Internationale sur les Réfugiés Rwandais tenue à Bruxelles, Belgique, les 19 et 20 Avril 2013 à la veille de l'invocation de la clause de cessation applicable aux réfugiés rwandais d'entre 1959 et 1998, les participants ont établi sans l'ombre d'un doute que les obstacles au retour volontaire des réfugiés rwandais se trouvent du côté du gouvernement rwandais. C'est la raison pour laquelle, la recommandation ci-après a été formulée à l'adresse du gouvernement rwandais au point 14 du dispositif:

*La conférence«Lance un appel au **Gouvernement rwandais** afin qu'il mette fin à sa campagne de harcèlement et de divisionnisme au sein des réfugiés rwandais, mais que plutôt il s'attelle à créer les conditions propices à leur retour en toute sécurité. Ceci signifie l'élimination de tous les obstacles notamment: la cessation d'un régime policier, l'organisation d'un dialogue inter-rwandais hautement inclusif, la mise en place des institutions complètement indépendantes du pouvoir exécutif, le respect des droits de l'homme, le démantèlement de toutes les lois liberticides, l'ouverture de l'espace politique, garantir la liberté d'expression et d'association; et la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques».*

Au lieu d'écouter la voix de la raison, le Président Paul Kagame est passé à la vitesse supérieure en multipliant les actes d'intimidation voire même criminels vis-à-vis de ses «ennemis» plutôt supposés que réels. A titre d'exemples:

- En parlant de la paix à l'Est de la RDC, lors du 21^{ème} sommet de l'Union Africaine à Addis Abéba le 26 mai 2013, Son Excellence M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la Tanzanie a déclaré: *«la brigade spéciale de l'ONU est une bonne chose, mais, cela ne règlera pas le problème de fond, qui est politique. Il faut ouvrir le dialogue entre les différents protagonistes».* La réaction du Président Kagame a surpris plus d'un: il a dit en des termes à peine voilés qu'il allait tuer le Président Kikwete!⁶. Cela ne s'est pas arrêté là car la presse pro-gouvernementale est allée plus loin en lançant des attaques personnelles contre la Première Dame Tanzanienne la qualifiant de Hutue apparentée à feu Président Juvénal Habyarimana dont l'assassinat est reconnu comme le véritable déclencheur du génocide de 1994.
- Le 30 juin 2013 le Président Kagame a lancé une vaste campagne politique déshumanisante baptisée «Ndi Umunyarwanda» (littéralement: «je suis rwandais»). Celle-ci vise à inciter tout hutu à demander publiquement «pardon» pour les crimes que d'autres hutus auraient commis, en son nom, depuis la révolution de 1959 jusqu'à ce jour!

⁶ Kagame speaks out on Kikwete's call for negotiations with FDLR rebels. By EMMANUEL RUTAYISIRE, Special Correspondent. Posted Monday, June 10 2013 at 18:32
<http://www.theeastafrican.co.ke/news/Kagame-hits-back-at-Kikwete-over-FDLR-spat/-/2558/1878194/-/80j0daz/-/index.html>

- Madame Victoire Ingabire, Présidente du parti politique FDU-Inkingi qui avait manifesté la volonté de se présenter contre le Président Kagame aux élections présidentielles de 2010 a été condamnée à huit ans de prison en première instance, a vu le 13 décembre 2013 sa peine portée à 15 ans de prison ferme en appel par la Cour suprême du Rwanda. En Septembre 2010, c'est Déo Mushayidi, président du parti PDP-Imanzi qui a vu sa condamnation à la perpétuité confirmée par la Haute cour. L'opposant Bernard Ntaganda, président du parti PS Imberakuri est sorti de prison le 04 Juin 2014 après avoir purgé sa peine de 4 ans tandis que le Dr Théoneste Niyitegeka, candidat aux présidentiels de 2003 purge, depuis 2008, une peine de 15 ans prononcée par le tribunal populaire "Gacaca". Les procès de tous ces opposants sont sans nul doute politiques.
- Le Col Patrick Karegeya, ancien chef des renseignements extérieurs, membre fondateur de l'organisation politique RNC, a été assassiné dans la nuit du 31 Décembre 2013 par un commando dépêché en Afrique du Sud par le régime de Kagame. Le président Kagame s'en est vanté lors d'un déjeuner de prières le 12 Janvier 2014.
- Son collègue le Général Kayumba Nyamwasa, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise a échappé le 4 mars 2014 à une troisième tentative d'assassinat en Afrique du Sud. Le commanditaire n'est personne d'autre que le pouvoir de Kigali comme vient de le confirmer le tribunal sud-africain dans son jugement du 28 Août 2014⁷
- De nombreux réfugiés rwandais sont régulièrement kidnappés en Ouganda par les services rwandais de sécurité et déportés clandestinement au Rwanda. Par la suite, certains sont soit assassinés, soit portés disparus, ou les plus chanceux font face à une parodie de justice basée sur la fabrication de fausses accusations.
- Dans sa déclaration du 02 Juin 2014, le Ministre de l'Administration Locale a fait état de 16'000 personnes dont on n'a pas de nouvelles dans la région de Ngororero alors que dans son rapport du 30 Juillet 2014, le Service correctionnel du Rwanda mentionne que plus de 30'000 condamnés aux travaux d'intérêt général (TIG) manquent à l'appel. Et curieusement, le gouvernement semble ne pas être soucieux de ces disparitions inexplicables.
- Lors d'une réunion avec la population du district de Nyabihu le 5 Juin 2014, le président Kagame a publiquement menacé de tirer à bout portant, en plein jour, sur toute personne qui, à ses yeux, menace la sécurité du régime. Il réagissait aux inquiétudes exprimées par le gouvernement américain sur les disparitions de personnes arrêtées par les services de renseignement. Par la suite il y a eu d'autres arrestations massives et arbitraires au sein de la population des régions de Gisenyi et Ruhengeri.

⁷ <http://www.theproxylake.com/2014/08/nyamwasa-verdict-the-attempted-murder-was-politically-motivated/>

- Le thème qui a dominé la presse nationale et internationale du mois d'Août 2014 en rapport avec le Rwanda reste la découverte par des pêcheurs burundais d'une quarantaine de corps charriés depuis le mois de juillet par la rivière Kagera et flottants sur le lac Rweru situé à la frontière entre le Burundi et le Rwandais.

Comment peut-on imaginer que les réfugiés qui sont au courant de pareilles informations pourraient prendre le risque de rentrer au Rwanda en espérant que par enchantement les choses vont subitement changer à leur arrivée?

3. Des réfugiés authentiques complètement ignorés par la communauté internationale

S'agissant du cas du FDLR et des réfugiés rwandais se trouvant sur le territoire de la RDC, nous, organisations signataires du présent mémorandum, avons l'impression qu'aux yeux de la communauté internationale représentée par les Nations Unies en général et le HCR en particulier, ces réfugiés Hutu sont en quelque sorte de «véritables damnés de la terre». Rappelons que ces réfugiés sont des rescapés des massacres et autres atrocités commis par l'armée du FPR et ses alliés dans les camps de l'Est de la RDC. L'armée du FPR et ses alliés ont commis des carnages en tirant à bout portant sur des populations civiles non-armées à Shabunda, Walikale, Kingulube, Tingiti, Kasese, Biaro, Chimanga, Boende, Ubundu, Lubutu, Katshungu, Kisangani, Mbandaka, et on en passe.

Mais au lieu de demander des comptes de leurs forfaits aux bourreaux, c'est aux victimes que ces mêmes bourreaux, soutenus par une puissante partie de la communauté internationale, tentent de faire endosser la responsabilité de leur sort on ne peut plus tragique.

Mais personne n'est dupe. Nous citons ci-après juste quelques exemples pour illustrer l'inaction voire la non-assistance à personnes en danger de la part de la communauté internationale par rapport aux réfugiés rwandais. Cette dernière ne pourra plus plaider l'ignorance quant au calvaire que les réfugiés rwandais en RDC ont subi, continuent de subir et risquent de subir dans un proche avenir si rien n'est fait pour arrêter la catastrophe qui pointe à l'horizon:

- Le 29 Juin 1998, Mr. Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies a présenté au Conseil de Sécurité le Rapport de l'Equipe d'Enquête des Nations Unies. Le rapport a établi que «*l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à grande échelle*». Ce rapport précise qu'un génocide aurait même été commis. «*Le massacre systématique des réfugiés hutus restés au Zaïre était un crime abominable contre l'humanité, mais il reste à prouver, matériel à l'appui, si le mobile qui sous-tend ces tueries constitue un génocide, c'est-à-dire une décision d'éliminer, en partie, le groupe d'ethnie Hutu*». (UN 1998, Para. 96).
- Au paragraphe 98 du rapport intitulé: **Rapport de la mission conjointe chargée d'enquêter sur les allégations de massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant lieu dans l'est du Zaïre (actuellement République Démocratique du Congo) depuis septembre 1996, en**

application du paragraphe 6 de la résolution 1997/58 de la Commission des droits de l'Homme, communément appelé **Rapport Garreton 2** on lit: *«Ces massacres et violations des droits de l'homme ont pour origine:*

- a) *les attaques lancées aveuglement contre les camps de réfugiés faisant des victimes non seulement parmi les membres des ex-FAR, les interahamwe, les auteurs de menaces et les responsables de génocides, mais également parmi les très nombreux civils innocents, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées;*
 - b) *le blocage systématique de l'aide humanitaire destinée aux camps de réfugiés, qui a fait un grand nombre de morts, victimes de malnutrition et des maladies;*
 - c) *la politique de guerre sans merci excluant la prise de prisonniers;*
 - d) *les mesures d'intimidation visant à forcer les réfugiés à fuir vers la forêt et vers des zones hostiles où tout accès pour les missions humanitaires a été rendu impossible.»*
- Le paragraphe 85 du **«Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo»** se lit comme suit: *«En dressant l'inventaire des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RDC entre mars 1993 et juin 2003, le rapport conclut que la grande majorité des 617 incidents recensés pourrait constituer des crimes internationaux, s'ils font l'objet d'enquêtes et poursuites judiciaires complètes. Il s'agit de crimes de guerre commis pendant les conflits armés, internes ou internationaux, ou de crimes contre l'humanité commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile, ou dans de nombreux cas, qu'il s'agisse des deux. La question de savoir si les nombreux actes de violence graves commis à l'encontre des Hutu en 1996 et 1997 constituent des crimes de génocide ne pourra être tranchée que par un tribunal compétent.»*

Il est donc clair que les plus hautes instances du système des Nations Unies à savoir le Conseil de Sécurité, le Haut-Commissariat aux Réfugiés et la Commission des Droits de l'Homme ont toujours été au courant de tout ce que vivaient les réfugiés rwandais en RDC. Mais pour des raisons dont nous ignorons les tenants et les aboutissants, les conclusions de tous ces rapports ont été purement et simplement renvoyées aux calendes grecques.

4. Actions prioritaires

Les signataires sont d'avis que compte tenu de la volonté affichée par le gouvernement de Kigali d'exterminer les réfugiés rwandais établis sur le territoire congolais depuis 1994 jusqu'à ce jour, n'eut été leur protection assurée par les FDLR, les réfugiés rwandais en RDC n'existeraient plus.

Les médias ont récemment rappelé que jusqu'à date, le HCR avançait que le nombre de réfugiés rwandais à travers le monde s'élève à 100.000 personnes. Or, le recensement mené conjointement par la Commission Nationale Congolaise des réfugiés et le HCR vient de révéler que rien qu'en RDC, le

nombre de réfugiés rwandais qui se sont présentés pour le dénombrement est de l'ordre de 245'000. Ce qui pourrait laisser penser qu'il serait même supérieur pour plusieurs raisons évidentes.

Nos organisations se félicitent de constater qu'après tant d'années de manque d'intérêt du sort réservé aux réfugiés rwandais en RDC, le HCR vient de faire un pas dans la bonne direction: aider à faire connaître au monde leur nombre. Maintenant que leur nombre approximatif est connu, la suite logique serait que cette organisation, dont la mission humanitaire n'est pas à rappeler, rompe avec le passé et s'intéresse à la satisfaction de leurs besoins immédiats avant de penser à leur rapatriement, si volontaire et paisible soit-il, comme le suggère Mr. Kobler.

Autant nos organisations constatent à juste titre que la communauté internationale ne cesse de manifester son sentiment de culpabilité de n'avoir rien fait pour prévenir ou arrêter le génocide de 1994, autant elles s'étonnent de constater que non seulement la même communauté internationale observe un silence coupable quand il s'agit des atrocités innommables commises contre les réfugiés hutus en RDC, mais aussi et surtout elle ne pose aucun geste pour reconforter les rescapés que sont ces réfugiés qui ne survivent que par la grâce divine. A l'état actuel des choses il est temps que la communauté internationale remette les pendules à l'heure et comprenne que les réfugiés rwandais en RDC, véritables rescapés des attaques successives et persécutions du FPR et ses alliés, méritent plus de compassion, de compréhension et d'assistance que de coups de canon de la part de la communauté internationale.

5. Conséquences d'une éventuelle action militaire contre les FDLR

Les signataires voudraient rappeler que les FDLR sont une armée composée de combattants entremêlés au milieu d'une population civile congolaise et des réfugiés rwandais non-armés. Ce qui nous amène à tirer la conclusion que la décision de s'attaquer aux FDLR signifierait ni plus ni moins la signature d'un acte de décès des milliers de vies humaines innocentes. Ceci est une réalité qui en aucun cas ne devrait être prise pour un chantage. Le sang de plus de 6 millions d'innocents déjà versé sur le territoire congolais est plus que suffisant pour que l'on puisse se permettre le luxe de lancer un carnage supplémentaire inutile au nom de la volonté de ramener la paix dans la région des Grands Lacs.

Là où le bât blesse, c'est que tout le monde sait très bien que le Rwanda constitue l'épicentre de l'insécurité en RDC, et répétons-le, au lieu que les bourreaux répondent de leurs forfaits, c'est aux victimes que ces mêmes bourreaux, soutenus par une puissante partie de la communauté internationale, tentent de faire endosser la responsabilité de leur sort on ne peut plus tragique.

Nous sommes pour la stabilisation de l'Est du Congo; nous sommes pour le retour volontaire des réfugiés par des mesures incitatives telles que l'engagement formel du gouvernement rwandais de démanteler tous les obstacles plus haut rappelés; mais nous sommes contre toute solution militaire qui provoquerait un nouveau bain de sang.

6. Option de la SADC

Les signataires ont noté avec une très grande satisfaction l'approche de la SADC qui met en avant l'option pacifique contrairement à «l'option militaire» prônée par les lobbies du FPR au pouvoir à Kigali. La SADC comprend très bien que ne pas venir au secours à ces réfugiés qui sont des rescapés de «violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, pouvant être qualifiées de génocide par un tribunal compétent» serait en soi une complicité. La SADC a donc choisi de couper court avec ces pratiques irresponsables.

Maintenant que la RDC vient de reconnaître l'importance du nombre de réfugiés rwandais encore présents sur son territoire et que plusieurs organisations ont beaucoup documenté toutes les horreurs dont ils ont été victimes, il serait humainement inacceptable et financièrement difficile de les installer en dehors de la région des Grands Lacs. En attendant que le Rwanda lève tous les obstacles qui empêchent leur retour volontaire, la communauté internationale devrait garantir leur sécurité sur le territoire qu'ils occupent depuis 2 décennies au lieu de cautionner un nouveau déracinement. Nos organisations privilégient donc l'option de la SADC qui est de loin plus humaine et par conséquent plus acceptable que l'option militaire.

7. Conclusions et recommandations

Les signataires réaffirment que la politique actuelle du gouvernement en place à Kigali en matière de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, d'ouverture de l'espace politique, d'indépendance des institutions, de réconciliation nationale, de libre expression et association, de démocratisation des organes de sécurité et autres, constitue le vrai obstacle au rapatriement volontaire des réfugiés en général.

Les signataires trouvent que renvoyer les réfugiés rwandais y compris les FDLR au Rwanda dans les conditions actuelles serait une énorme erreur et une grave violation des droits humains.

Les signataires estiment que le problème des réfugiés rwandais ne peut non plus se résumer à la bipolarisation entre le «FPR», parti au pouvoir à Kigali et le «FDLR», groupe armé basé en RDC. C'est un problème complexe. Il s'agit avant tout d'un problème de gouvernance, d'un problème politique aux origines lointaines de l'histoire du Rwanda. Les organisations politiques démocratiques notamment celles de l'opposition et la société civile doivent être associées dans la recherche de la solution à ce problème, car, elles sont les acteurs clés. Les ignorer serait faire le jeu du FPR qui ne cesse de diaboliser toute voix divergente.

Les signataires se félicitent que la SADC ait fait sienne «la feuille de route» proposée par Son Excellence M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la Tanzanie. En effet, comme il l'a déclaré le 26 Mai 2013 lors du 21^{ème} sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba en parlant de la paix à l'est de la RDC, «la brigade spéciale de l'ONU est une bonne chose, mais, cela ne réglera pas le problème de fond, qui est politique. Il faut ouvrir le dialogue entre les différents protagonistes».

Comme le relève la SADC, les signataires sont d'avis qu'il appartient effectivement à l'UA et à l'ONU d'aider au rapatriement de ces réfugiés rwandais. Pour cela, ces deux importantes instances internationales devraient persuader et aider le Rwanda à accepter d'organiser le dialogue avec ses protagonistes. Seul le dialogue national inclusif pour établir un Etat de Droits dans ce pays permettra le retour de tous les réfugiés rwandais qui le souhaitent. C'est aussi la seule condition pour une paix et un développement durables. Les autorités actuelles du Rwanda en seraient d'ailleurs les premiers bénéficiaires.

Les signataires lancent un appel pressant à la communauté internationale en général et en particulier au Conseil de Sécurité des Nations Unies, à l'Union Européenne et au HCR, pour qu'ils fassent amende honorable, se fassent preuve d'un «sentiment de culpabilité» d'avoir abandonné les réfugiés hutu en territoire congolais à leur triste sort pendant 20 ans, changent le fusil d'épaule et leur apportent une aide humanitaire d'urgence dont ils ont tant besoin.

Avant de donner l'ordre final de lancer un éventuel assaut sur les FDLR entremêlés avec des civils non-armés, les signataires exhortent la communauté internationale entière à faire preuve de plus de magnanimité et à réfléchir deux fois sur les conséquences désastreuses qui en résulteraient.

Les signataires se félicitent du programme de désarmement volontaire des FDLR et les encouragent à poursuivre cette voie du règlement pacifique du problème Rwando-Rwandais sans pour autant abandonner leurs revendications préalable pour un retour digne au bercail.

Les signataires tiennent à rappeler à la communauté internationale et au régime de Kigali que seul le dialogue politique reste la bonne manière pour résoudre et mettre fin, une fois pour toutes à tous les problèmes des rwandais, y compris mettre un terme au cercle infernal de l'exclusion qui a engendré des violences cycliques.

Par conséquent, les signataires demandent ainsi qu'il y ait un dialogue politique national entre le gouvernement actuel au pouvoir au Rwanda et tous les acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, armés ou non, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et religieuses. Tous participeront à la détermination des voies et moyens d'atteindre un Pacte qui garantirait une stabilité politique sans laquelle la réconciliation nationale, la paix durable et le développement socio-économique sont vouées à l'échec.

Les signataires remercient d'avance le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'Union Européenne, le Comité Exécutif du HCR, l'Union Africaine, la SADC, les Organisations de défense des droits de l'homme , ainsi que toutes les autres parties prenantes aux problèmes ci-haut évoqués, de l'attention et de l'urgence qu'ils voudront bien accorder au présent memorandum.

Pour la Societe Civile et les Organisations politiques de la Diaspora rwandaise

Pascal Kalinganire



SOCIETE CIVILE ET ORGANISATIONS POLITIQUES DE LA DIASPORA RWANDAISE

AKAGERA-RHEIN Germany
Mr. Jean-Paul Rwasamanzi

Amical-Rwanda, Denmark
Mr. Eugene Munyagoga
eumu63@hotmail.com

ARL-Luxemburg
Mme. Marthe-Antoinette Balihe
mantoinette04@yahoo.fr

AVICA-Belgium
Mr. Elysee Ndayisaba
ndayisaba@yahoo.fr

CARP-Netherlands
Mr. Jean-Damascène Rugomboka
rugojean@hotmail.com

CLIIR-Belgium
Mr. Joseph Matata
cliir2004@yahoo.fr

CORWABEL-Belgium
Mr. Gilbert NIZEYIMANA

Foundation King Kigeli
Mr. Benzige Boniface
Email: benzige122951@aol.com
Foundation Paul Rusesabagina
Kitty Kurth at (312) 617-7288.
info@hrrfoundation.org

FFDR
Theophile Murayi
theophilem2007@aol.com

CPCH-Belgium
Mr. Pacifique Kabalisa
pacifique.kabalisa@gmail.com

CRC-Canada
Mr. Pierre-Claver Nkinamubanzi
kinachem@videotron.ca

CNR-Intwali-Switzerland
General Emmanuel Habyalimana
emmanuel.habyarimana@yahoo.fr
PDP-Imanzi - Netherlands
Mr. Jean Damascene Munyampeta

MDPR-Intiganda Germany
Mr. Theophile Murengerantwari
theophilem2007@aol.com

FDU
NKIKO NSEGIMANA
nkiko.nsengimana@bluewin.ch

RNC
RUDASINGWA THEOGENE
ngombwa@gmail.com

PS-IMBERAKURI
Ntaganda Bernard
imberakuri.5@gmail.com

RDI-UMUGAMBI
TWAGIRAMUNGU FAUSTIN
faustintwagira@yahoo.fr

PDR-IHUMURE
Paul Rusesabagina
paulrusesabagina@yahoo.fr

AMAHORO CONGRE'S PEOPLE
GASANA GALLICAN
gallicangasana@yahoo.fr

RPP-IMVURA
KARURANGA JOHN
Erppimvura@yahoo.com

UDFR-IHAMYE
HITIMANA BONIFACE
bonihiti@yahoo.fr

FDLR
Victor Byiringiro

Rwandese Civil Society and Political Organizations (RCSP0)

COVIGLA -France

M. Augustin Sebahakwa

ndinkab@hotmail.com

CRES-Switzerland

Mr. Calixte Kanani

monsilau@gmail.com

Dialogue & Convivialité – Belgium

Mme. Agnes Mukarugomwa

FEIDAR-France

Ambassadeur J.M V. Ndagijimana

jeanmarie.ndagijimana@gmail.com

HRRF-Belgium

Mr. Jean-Baptiste Ngarambe

Jambo-Belgium

Mr. Brave Bahibigwi

brave.bahibigwi@gmail.com

OPJDR-USA

Mr. Pascal Kalinganire

kalinpas21@yahoo.com

RFIEKU-Suede

Mr. Raphael Rwambonera

RIFDP-Belgium/Canada/Netherlands

Mme. Daphrose Nyirankundwankize

IDD –USA

President: Mr. Celestin Muhindura

celemu@sbcglobal.net

RUD-URUNANA

HIGIRO Jean Marie Vianney

jmhigiro@hotmail.com

RPRK/MONARCHIE

NKUBITO EUGENE

rwandankingdom@rocketmail.com

MRP-Abasangizi

Anastase Gasana

MRP

RUKERANTARE ALBERT

ntare2@yahoo.fr

MINANI Jean Marie Vianney

jeanmarie.minani@gmail.com

UDL Umusango

Union pour la démocratie et la liberté,

MR Utazirubanda Francois

fxutazi@yahoo.com

ISHEMA RY'U RWANDA

Padri Nahimana Thomas

Ishyaka banyarwanda

Mr. Rutayisire Boniface

Infotubeho@yahoo.fr

UDFR -IHAMYE

Boniface HITIMANA

bonihiti@yahoo.fr